

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

RESOLUTION

relative à l'arrêt de la diffusion des radios et télévisions publiques de l'ERT

adoptée par le Parlement de la Communauté française en sa séance du mercredi 19 juin
2013

Le Parlement de la Communauté française,

Considérant la décision du Gouvernement grec de couper, par la force et sans débat démocratique interne préalable au Parlement, la diffusion du service public de radiodiffusion ;

Considérant le caractère inédit et inacceptable d'une telle fermeture brutale et arbitraire d'un service de radiodiffusion public, garant de la démocratie et du pluralisme, dans un pays membre de l'Union européenne ;

Considérant la déclaration du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur la Gouvernance des médias de service public adoptée le 15 février 2012 ;

Considérant le Protocole sur les systèmes de radiodiffusion publique dans les Etat Membres, tel qu'approuvé dans le Traité d'Amsterdam modifiant le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne ;

Considérant les Communications de la Commission concernant l'application aux services publics de radiodiffusion des règles relatives aux aides d'Etat, celle du 15 novembre 2011, puis celle révisée du 2 juillet 2009 ;

Considérant la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection de la diversité des expressions culturelles, approuvée par le Conseil de l'Union européenne ;

Considérant le caractère essentiel du respect des règles et droits fondamentaux de l'Union européenne ainsi que ceux relatifs aux services publics ;

Considérant la décision prise le 17 juin 2013 par le Conseil d'Etat grec, suite au recours introduit par les syndicats, de « surseoir temporairement » à la décision ministérielle de fermer le service public de radio-télévision grec ;

Vu l'offre exprimée par l'Union Européenne de Radio-Télévision qui condamne fermement la décision, appelle à une marche arrière sur celle-ci et propose son aide et son expertise pour « conserver l'ERT comme un véritable radiodiffuseur public dans le moule européen »,

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

1. Affirme son indignation devant un tel procédé qui est une atteinte grave à l'exercice de la démocratie dans un pays de l'Union ;

2. Exprime son soutien total aux citoyens grecs qui ont manifesté leur désarroi devant cette décision qui les prive d'outils essentiels d'information ainsi qu'aux milliers de salariés plongés dans l'incertitude quant à leur avenir ;
3. Demande à toutes les autorités d'en appeler par voie diplomatique le Gouvernement grec à renoncer définitivement à cette décision et à procéder à une réouverture totale de l'ERT ;
4. Demande au Parlement européen d'examiner de toute urgence les modalités de réaction les plus opportunes, pour faire pression sur le gouvernement grec et la Commission européenne pour que tous les moyens soient mis en œuvre pour faire annuler définitivement cette décision.

Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de faire siennes ces différentes affirmations et d'en assurer sans délai le suivi concret dans la mesure de ses moyens.
